

## **AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME POUR ACCEDER AU 1<sup>ère</sup> GRADE DU CORPS DES EBOUEUR·E·S Ouvert à partir du 02 octobre 2025**

Un recrutement sans condition de diplôme pour accéder au 1er grade du corps des éboueur·e·s est organisé à partir du 02 octobre 2025 (date de la première épreuve).

### **CONTEXTE :**

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

### **DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :**

Au sein de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), affecté·e·s dans l'un des 140 ateliers situés sur l'ensemble des arrondissements parisiens, les éboueur·e·s effectuent le ramassage des déchets et assure le maintien des voies publiques en état de propreté.

Ils·elles sont amené·e·s à réaliser selon son affectation, l'ensemble des tâches ci-dessous :

- Missions quotidiennes : collecte des déchets et enlèvement des objets encombrants, balayage et lavage des trottoirs, déblaiement des marchés
- Missions saisonnières : ramassage des feuilles mortes et déblaiement des neiges et glace

### **CONDITIONS DE TRAVAIL :**

Travail en extérieur, exposé aux intempéries ; travail en équipe, en roulement et en horaires décalés.

Port de la tenue professionnelle obligatoire.

### **CONDITIONS POUR POSTULER :**

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

## **MODALITÉS DES ÉPREUVES :**

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I – Une épreuve écrite d'admissibilité composée d'un questionnaire à réponses courtes portant sur des mises en situation professionnelle et sur les fonctions et d'une recherche d'itinéraires sur plan (*durée totale de l'épreuve 1h00 – coefficient 1*)

II - Épreuves d'admission :

- 1) Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (*durée totale 15 minutes – coefficient 1*)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'éboueur-e.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un-e éboueur-e, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

- 2) Épreuve pratique de mise en situation professionnelle (*durée d'environ durée 10 à 20 minutes coefficient 1*):

- un exercice de port de charges,
- un exercice de chargement/déchargement,
- un exercice de roulage d'un conteneur.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur [www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement).

Les lauréat.e-s recruté.e-s seront nommé.e-s stagiaires puis titularisé.e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé.e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

Il convient de vous inscrire à partir **DU 05 MAI AU 27 JUIN 2025 INCLUS**

Par internet sur le site : [Rejoignez la ville de Paris - Accueil](#)

Les candidats reconnu.e-s travailleur-euse-s en situation de handicap nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre :

- un certificat médical récent établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves nécessaires (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>)

***En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :***

*Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.*

## **MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :**

La ville de Paris organise aussi un recrutement éboueur-e-s par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement par voie spécifique sont identiques à celles du recrutement par voie générale, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

→ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

→ ou par formulaire de candidature par voie spécifique à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Le document est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

➤ Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

## **MODALITES DES EPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE :**

- 1) Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel les candidats disposeront des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale 15 minutes – coefficient 1)

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'éboueur-e.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un éboueur, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

- 2) Épreuve pratique de mise en situation professionnelle (durée d'environ durée 10 à 20 minutes coefficient 1) :
  - un exercice de port de charges,
  - un exercice de chargement/déchargement,
  - un exercice de roulage d'un conteneur

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur [www.paris.fr/recrutement](http://www.paris.fr/recrutement) établi par un médecin agréé-e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé-e-s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

***En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :***

*Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris*

*Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.*